



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté n° : 2026A003

Objet : TRAVAUX / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Localisation : Commune de SAUZON

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du lundi 29 décembre 2025 présentée par la société « Technotel SAS », 8 rue de belloy, 95570 VILLAINES -SOUS-BOIS ;

CONSIDÉRANT la demande pour le déploiement de la fibre optique ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, la société « Technotel-SAS » est autorisée à occuper le domaine public situé « Commune de SAUZON » du jeudi 1er janvier 2026 au jeudi 31 décembre 2026 de 08h00 à 18h30.

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurités seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les délais d'intervention des services de secours et de gendarmerie ne devront pas être impactés si nécessaire.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,
Le lundi 5 janvier 2026



Pour le Maire
l'Adjoint délégué

Yves LOYER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.